


<p align="center">Centre Intercommunal d'Action Sociale Riom Limagne et Volcans</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p align="center">DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	 <p align="center">CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE <small>RIOM LIMAGNE & VOLCANS</small></p>	
<p><u>Date de convocation</u> 1^{er} décembre 2023</p>		<p>N :</p>	<p>2023-61</p>
<p><u>Nombre d'administrateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 25 - Présents : 11 - Votants : 12 			

Conformément à la convocation du 22 novembre 2023, le Conseil d'Administration du CIAS de Riom Limagne et Volcans s'est réuni le 30 novembre à 17 heures.

Constatant que la majorité des membres en exercice n'assistait pas à la séance et que les conditions de quorum n'étaient pas réunies, la Présidente a informé les membres du Conseil d'Administration du report de la réunion.

L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre à 18 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Riom Limagne et Volcans, convoqué le 1^{er} décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Madame Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente.

Le Conseil pouvant délibérer à cette occasion sans condition de quorum conformément aux articles R 123-17 et R123-27 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents : Mme Evelyne VAUGIEN, M Claude BOILON, M Didier CHASSAIN, Mme Aurélie FERNANDES, M Roland GRENET, M Jean DANIEL, M Fabrice JOUIN, Mme Véronique LOUSTE SOL, M Fabrice MAGNET (procuration de Mme MARTINHO), M Didier MICHEL, Mme Samya RIOTON.

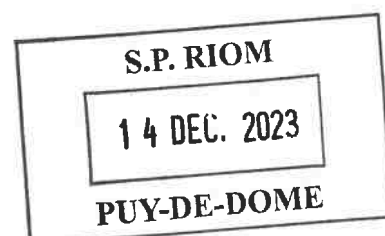
Absents excusés : M Frédéric BONNICHON, M Jean BERNARD, Mme Marie CACERES, Mme Anne-Marie CHARLES, M Jean-Marc COURBET, Mme Valérie CHASSAIN, Mme Michèle GRENET Mme Anne Catherine LAFARGE, M André MAGNOUX, Mme Corinne MARTINHO (procuration à M MAGNET), Mme Fanny CHEVALIER, M Didier MIGNE, M Denis ROUGEYRON, M Nicolas WEINMEISTER.

Approbation Décision modificative Budget de L'EHPAD

Il est rappelé que les décisions budgétaires modificatives permettent d'ajuster des crédits qui n'auraient pas été prévus dans le budget de l'année en cours.

Cette décision modificative concerne :

Des travaux d'investigation destinés à déterminer l'origine des fuites doivent être menés à compter du 4 Décembre 2023 sur le toit de l'EHPAD suite problème d'étanchéité constaté en 2022. Le coût de cette dépense supplémentaire s'élève 21000 € non prévu lors de l'élaboration du budget.



EHPAD DECISION MODIFICATIVE N°3

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre ou compte	DM N°3/2023	Section Hébergement	Observations
61521 - Entretien et réparation bâtiments publics	21 000,00 €	21 000,00 €	<i>Expertise toit EHPAD</i>
6251 - voyages et déplacement	- 1 000,00 €	- 1 000,00 €	
6284 - Prestation informatique à l'extérieur	- 7 000,00 €	- 7 000,00 €	
641188 - Autres indemnités	- 8 000,00 €	- 8 000,00 €	
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	5 000,00 €	5 000,00 €	
6419 - Remboursement sur rémunération du personnel	5 000,00 €	5 000,00 €	
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	5 000,00 €	5 000,00 €	

Entendu l'exposé de la Présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration sont invités à en délibérer et à l'unanimité :

APPROUVENT cette décision Modificative 2023 pour l'EHPAD.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN QUE SUSDITS
 POUR EXTRAIT CONFORME
 Le Président, par délégation
 Evelyne VAUGIEN, Vice-Présidente